

Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement
Commission des dynamiques territoriales
Commission du Territoire d'action Nord
Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles
Commission du Territoire d'action Sud
Commission du Territoire d'action Ouest
Commission du Territoire d'action de la Métropole

300 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions

La mise en œuvre du circuit territorial
de l'emploi : les programmes d'actions
en territoires pour l'emploi et l'inclusion

Rapport n° CD/2019/014

Service Chef de file :

L6 - Inclusion, développement, emploi

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La contractualisation entre l'État et les Départements, au cœur du rapport national du Président BIERRY préfigurant la mise en place du service public de l'insertion (SPI), ouvre un nouveau chapitre des relations entre Départements, État, acteurs publics et privés et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Il est temps d'ouvrir cette nouvelle page : avec le délitement de notre modèle social, c'est l'ensemble de nos repères républicains et démocratiques qui s'effritent. Au cœur des attentes exprimées par les citoyens : le besoin d'un meilleur présent et de perspectives d'avenir, pour eux et pour leurs enfants, avec une préoccupation majeure, celle de l'emploi.

Ce nouveau modèle social et territorial, incarné notamment par la dynamique nouvelle du service public de l'insertion permettra de répondre à deux enjeux majeurs : répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises et permettre un retour durable vers l'activité pour les bénéficiaires du revenu de Solidarité Active au plus proche de leur bassin de vie.

Dans un contexte où le nombre de nouveaux bénéficiaires du RSA augmente massivement, notamment du fait de l'inscription dématérialisée, tout comme le nombre de bénéficiaires éloignés depuis trop longtemps de l'emploi, il s'agit d'adopter une approche qui concilie le juste accès au droit, l'efficacité et l'humain.

En déclinaison du PDEI adopté le 25 juin 2018, et dans la perspective de l'expérimentation du SPI, il est donc proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de la mise en œuvre du « circuit territorial de l'emploi : les programmes d'actions en territoires pour l'emploi et l'inclusion » ainsi que ses annexes.

La stratégie départementale du circuit court de l'emploi (PDEI) adoptée le 25 juin 2018 (CD/2018/028) a affirmé la volonté du Département du Bas-Rhin d'agir, avec l'ensemble

des acteurs locaux, en proximité, en faveur de l'insertion et de l'emploi de l'ensemble des bas-rhinois, notamment les plus fragiles.

L'approche résolument territoriale des programmes d'actions territoriaux tout comme la transversalité entre politiques publiques départementales (inclusion, insertion socio-professionnelle, dynamique et attractivité du territoire, développement économique....) permet d'adapter nos politiques et actions publiques aux potentialités des individus et des territoires, et non plus l'inverse.

1) Avec des résultats encourageants en 2018 et de nouvelles méthodes de travail engagées, le Bas-Rhin s'inscrit pleinement dans les ambitions de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

- **Un premier bilan positif du PDEI : de nouvelles réponses autour d'une dynamique collective et territoriale :**
- Un **bilan chiffré prometteur** sur le RSA avec une stabilisation du nombre de bénéficiaires et une hausse contenue de la dépense d'allocation : 24 459 bénéficiaires en décembre 2018 (contre 24 460 en décembre 2017) pour un montant servi de 153,7 millions d'€ (+ 1,3 % sur un an).
- Des **résultats encourageants** sur l'insertion et l'emploi avec une diversification des actions et le lancement de nouveaux projets. Insérer c'est aussi répondre aux besoins de compétences des entreprises et donner des perspectives d'emploi durable aux publics éloignés. Ceci nécessite de nombreuses actions en lien avec les besoins des territoires du Conseil départemental aux séances de recrutements d'entreprises allemandes a permis de proposer un accompagnement sur mesure pour les publics ainsi qu'un projet innovant, la plateforme de covoiturage solidaire. De nombreux événements autour de l'emploi (job dating, forums, rencontres, informations collectives) permettent de rapprocher les personnes accompagnées par l'équipe emploi dans une optimisation des parcours en fonction des territoires (ruraux ou urbains (QPV)) ou des besoins des branches professionnelles (agriculture, BTP...) en lien avec la typologie des publics (femmes seules, jeunes...).

L'année 2018 montre des résultats supérieurs aux objectifs fixés et en hausse par rapport à 2017 : 2 429 personnes accompagnées dans des dispositifs d'inclusion (épiceries sociales, ateliers passerelles, bénévolat...) contre 2 141 en 2017. Pour l'Insertion professionnelles et la mise en emploi des BRSA, les résultats 2018 montrent une insertion professionnelle de 4 773 BRSA contre 4301 en 2017.

- Le projet d'optimisation des contrôles lancé en mars 2018 garantit un juste accès aux droits aux plus fragiles.
- Des **objectifs nouveaux** qui se mettent en place : une nouvelle stratégie d'accueil des publics, un comité des usagers « nouvelle génération », un bilan prometteur de la médiation préalable, le dispositif CD Volontaire 67 en refonte, un renouveau des relations avec les opérateurs, pour engager une réflexion plus qualitative.

- Des **méthodes de travail innovantes** avec un travail sur des publics cibles, le lancement opérationnel de Job connexion, deux expérimentations territoriales (sur le canton de Mutzig et Le Pacte Social Local Brumath-Basse Zorn), des innovations réussies grâce au Fond d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) pour changer de paradigme.
- Des **coopérations renforcées avec nos partenaires** : une convention de gestion du RSA inédite avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) signée le 2 janvier 2019, la première année de la délégation sociale avec la ville de Strasbourg, le renouveau de la contractualisation avec Pôle Emploi autour de deux projets majeurs (l'accompagnement global des demandeurs d'emploi, la possibilité pour le Département de prescrire des immersions en milieu professionnel pour les bénéficiaires du RSA), un partenariat original avec l'Association Régionale de l'Industrie Alimentaire (ARIA), une nouvelle convention avec l'Agence de Développement d'Alsace - ADIRA, un récent règlement intérieur des Commissions Territoriales RSA, de nouveaux attendus vis-à-vis des opérateurs d'insertion et d'emploi, des temps d'échanges avec l'Université de Strasbourg, une coopération inédite avec la profession agricole.
- **Ce premier bilan conforte également la nécessité de construire de nouvelles formes de mobilisation :**
 - L'isolement constitue l'une des caractéristiques fortes des allocataires du RSA : 85 % des allocataires du RSA sont isolés, 55 % vivent seuls sans enfant et 30 % vivent seuls avec enfants.
 - La part des BRSA parmi la population des cantons montre une forte polarisation urbaine (75% sont domiciliés sur le territoire de l'Eurométropole et 53 % sur la ville de Strasbourg).
 - 26% des bénéficiaires du RSA sont non orientés et 46% sont sans contrat ou en cours de renouvellement.

2) Vers un nouveau modèle territorial et social d'accompagnement vers et dans l'emploi :

Les difficultés que traversent notre modèle social et notre société nous invitent à réconcilier la bienveillance d'un accompagnement humain et de proximité pour les bas-rhinois, et particulièrement les plus fragiles, et l'exigence d'un juste accès au droit et d'une responsabilisation de chacun dans sa trajectoire de vie et d'emploi. Il s'agit de sortir d'un système de solidarité qui compense les difficultés sociales pour passer à un système qui les prévient et ainsi donner à chacun une autonomie de droits et de faits, un sentiment d'utilité et de reconnaissance sociale et des perspectives. Une place pour chacun dans la société et dans l'emploi.

- **La mise en place du «circuit court de l'emploi» dans le cadre du service public de l'insertion se déclinera, dès 2019, autour de plusieurs mesures phares**

Tout le monde peut connaître une difficulté dans son parcours de vie : la précarité doit rester un état transitoire et non un état de fait.

La **réduction des délais d'orientation** des nouveaux entrants en tant que bénéficiaires du revenu de solidarité active. Le Département s'engage à mettre en place une organisation « 3 en 1 » (inscription-instruction-orientation) permettant de tendre vers une orientation des nouveaux entrants BRSA soumis aux droits et devoirs dans un délai d'1 mois, vers le bon parcours d'accompagnement.

L'accompagnement et la préparation de **manière intensive du retour à l'emploi** des bénéficiaires du RSA. Le Département s'engage à mettre en place une organisation qui permette un accompagnement et un suivi intensif. Les acteurs du secteur privé pourront être sollicités.

La mise en œuvre de la **garantie d'activité**, ouverte vers de nouveaux publics et acteurs.

Il est proposé que Le Département mette en application ces trois principes via des **appels à projets** dès avant l'été 2019 pour une mise en œuvre avant la fin de l'année.

Il est également proposé que le Département :

- renforce le suivi des personnes par la mise en place d'un nouveau système de gestion de base de données performant permettant à tout instant de connaître les places disponibles chez les opérateurs ;
- engage un travail avec les acteurs des territoires afin d'envisager un nouveau mode de faire en direction des opérateurs, vers une logique de résultat avec la création d'un système de suivi-évaluation de la performance du dispositif et de la « satisfaction client ». En d'autres termes pouvoir répondre à la question : quel est le parcours le plus efficace pour la personne.

Enfin, il est proposé que le Département engage une réflexion sur plusieurs leviers et en particulier par :

- la création d'un Contrat d'Engagements Réciproques "vivant et plus impliquant",
- la mise en place des actions de prévention des bascules dans le dispositif RSA,
- l'intégration pérenne de l'allocataire dans l'activité via des actions de coaching,
- le développement d'une plateforme numérique « job connexion »,
- la multiplication des périodes d'immersion en entreprises,
- un traitement différencié sur les allocataires les plus anciens (> 2 ans).

Il s'agit de favoriser l'offre d'emplois et d'activités pour les bénéficiaires du RSA, au plus proche des territoires, des entreprises et des lieux de vie des personnes. C'est le droit à l'emploi ou à l'activité qui doit primer. En redonnant de la valeur au travail, nous pourrions donner plus dignité aux personnes.

Il est temps de réunir les conditions de la réussite vers l'emploi :

- Conjuguer les moyens de chacun,
- Décloisonner et mobiliser l'ensemble des champs de l'insertion, de la formation, et de l'emploi, en articulant mieux nos actions, en favorisant la territorialisation, la transversalité, l'innovation et la solidarité d'engagement,
- Utiliser tous les leviers de la dynamisation de l'économie, en s'appuyant sur l'entreprise comme acteur majeur de l'emploi, en multipliant les expérimentations

Le Département pourra ainsi répondre, avec l'ensemble de ses partenaires, à l'enjeu majeur de solidarité et de cohésion territoriales, qui dépasse les niveaux actuels de responsabilités et de compétences actuelles.

Les commissions thématiques réunies le 18 mars (Emploi Insertion Logement, Attractivité et Dynamiques territoriales) ainsi que les commissions territoriales Sud, Nord, Ouest et EMS et qui se sont tenues respectivement les 4 et 11 mars ont émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- *de s'engager dans l'expérimentation du service public de l'insertion ;*
- *d'approuver la mise en œuvre du circuit territorial de l'emploi qui a valeur de Pacte territorial pour l'Insertion 2018-2021 (annexe 1) ;*
- *d'approuver le schéma d'ensemble du circuit territorial de l'emploi et de ses éléments structurants : son processus global (annexe 2), les tableaux des projets et actions par axes (annexe 3), et par territoires (annexe 4), les outils supports (annexe 5)*
- *de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions relatives à la mise en œuvre et les modifications du dispositif du circuit territorial de l'emploi et se prononcer sur l'évaluation du dispositif adopté ;*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer tous autres documents permettant la mise en œuvre du circuit territorial de l'emploi.*

Strasbourg, le 22/03/19

Le Président,



Frédéric BIERRY